

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2008

L'an deux mille huit, le quatorze mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix mars s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15.

PRESENTS : M. JELENSPERGER, Mme BILLY, M. COURPOTIN, M. DURA, Mme FONTAINE, Mme JOUSSE, M. LEUX, M. MARCHAND, M. POYAC, M. RIVIERE, M. ROLLAND, Melle ROQUIER, Mme TRIMAILLE, Mme VIARD

ABSENT EXCUSE : M. POUPART

Secrétaire de séance : Mme BILLY

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BILLY est élue secrétaire de séance.

2. ELECTION DU MAIRE

Après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du code général des collectivités territoriales, Simone TRIMAILLE, doyenne de l'assemblée, Présidente, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du CGCT.

Chaque Conseiller Municipal a remis dans l'urne au président son bulletin de vote fermé écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Guy JELENSPERGER : 14 Voix

M. Guy JELENSPERGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

3. FIXATION DU NOMBRE DE MAIRES-ADJOINTS

Le Maire rappelle que le nombre de Maires-Adjointes ne doit pas excéder la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, fixée par les articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales.

Il propose afin d'assurer la bonne marche des affaires de la Commune de fixer le nombre d'adjoints à 4.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 4 le nombre de Maires-Adjointes de la Commune de Guermantes

4. ELECTION DES MAIRES-ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M JELENSPERGER élu Maire, à l'élection du Maire-Adjoint,

Election du Premier Adjoint :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Denis MARCHAND : 14 voix

M. Denis MARCHAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire-Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Deuxième Adjoint :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Claude ROLLAND : 14 voix

M. Claude ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire-Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Troisième Adjoint :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Michel POYAC : 14 voix

M. Michel POYAC ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire-Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Quatrième Adjoint :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Véronique FONTAINE : 14 voix

Mme Véronique FONTAINE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire-Adjoint et a été immédiatement installée.

5. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES MAIRES-ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Maires-Adjoints,

ETANT ENTENDU que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif,

CONSIDERANT que la population de Guermantes entre dans la strate démographique de 1000 à 3499 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de 43 % de l'indice brut 1015 à compter du 15 mars 2008
- fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire-Adjoint en faisant bénéficier chaque Maire-Adjoint du taux maximal de 16.5 % de l'indice brut 1015 à compter de la date des arrêtés de délégation adoptés par le Maire
- précise, dans un tableau annexé à la présente délibération, le récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.
- Stipule que le montant des indemnités de fonction subira au cours du mandat les mêmes évolutions que les traitements de la Fonction Publique Territoriale.
- dit que les crédits nécessaires au financement de la dépense seront inscrits à l'article 6531 du budget primitif principal de 2008 et seront prévus au même article des budgets primitifs principaux des exercices suivants.
- précise que la présente délibération est applicable au Maire dès son élection et aux Adjoints dès l'adoption de l'arrêté municipal de délégation

6. CREATION DE LA COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une commission des affaires scolaires.

Monsieur le Maire Guy JELENSPERGER est Président de droit.

Le Conseil Municipal élit les membres :

Nathalie BILLY

Michel POYAC

Isabelle ROUQUIER

Simone TRIMAILLE

Annie VIARD

7. CREATION DE LA COMMISSION TRAVAUX ET URBANISME – ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une commission Travaux & Urbanisme

Monsieur le Maire Guy JELENSPERGER est Président de droit.

Le Conseil Municipal élit :

Denis MARCHAND, Président avec délégation

Et les membres :

Nathalie BILLY

Jacques COURPOTIN

Françoise JOUSSE

Gérard LEUX

Michel POYAC

Isabelle ROUQUIER

Simone TRIMAILLE

Annie VIARD

8. CREATION DE LA COMMISSION DES FINANCES – ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une commission des finances.

Monsieur le Maire Guy JELENSPERGER, est Président de droit.

Le Conseil Municipal élit Claude ROLLAND, Président avec délégation

Et les membres :

Jacques COURPOTIN

Gérard DURA

Véronique FONTAINE

Denis MARCHAND

Michel POYAC

Thierry RIVIERE

9. CREATION DE LA COMMISSION INFORMATION – ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une commission information.

Monsieur le Maire Guy JELENSPERGER, est Président de droit.

Le Conseil Municipal élit Michel POYAC, Président avec délégation

Et les membres :

Gérard DURA

Véronique FONTAINE

Isabelle ROUQUIER

Simone TRIMAILLE

10. CREATION DE LA COMMISSION ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE - ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une commission animation et vie associative.

Monsieur le Maire Guy JELENSPERGER, Président de droit

Le Conseil Municipal élit Véronique FONTAINE, Présidente avec délégation

Et les membres :

Nathalie BILLY

Jacques COURPOTIN

Gérard DURA

Françoise JOUSSE

Gérard LEUX

Michel POYAC

Thierry RIVIERE

Isabelle ROUQUIER

Simone TRIMAILLE

11. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire expose qu'en application du décret 1995-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux d'action sociale, il y a lieu d'élire la moitié des membres du conseil d'administration (l'autre moitié des membres étant désignée par arrêté du Maire).

Il précise que le Maire est président de droit du CCAS.

Ayant entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit ses représentants au sein du conseil d'administration du CCAS :

Ont obtenu :

- Gérard DURA : 14 voix
- Véronique FONTAINE : 14 voix
- Michel POYAC : 14 voix
- Isabelle ROUQUIER : 14 voix

12. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIETREM

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité

Membres titulaires :

Isabelle ROUQUIER

Claude ROLLAND

13. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIERSEL

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité.

Membres titulaires :

- Denis MARCHAND

- Gérard LEUX

Membres suppléants :

- Jacques COURPOTIN

- Daniel POUPART

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVOM

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité.

Membres titulaires :

Nathalie BILLY

Gérard DURA

Guy JELENSPERGER

Annie VIARD

Membres suppléants :

Denis MARCHAND

Simone TRIMAILLE

15. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SICPRH

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité.

Membres titulaires :

- Claude ROLLAND

- Annie VIARD

Membres suppléants :

- Simone TRIMAILLE

- Véronique FONTAINE

16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIEP

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité

Membres titulaires :

- Guy JELENSPERGER

- Daniel POUPART

Membres suppléants :

- Michel POYAC

- Françoise JOUSSE

17. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIAEP

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité :

Membre titulaire :

- Denis MARCHAND

18. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIRSEF

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Nathalie BILLY

- Daniel POUPART

Membres suppléants :

- Gérard DURA

- Véronique FONTAINE

19. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES TRANSPORTS

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité

Membres titulaires :

- Thierry RIVIERE

- Jacques COURPOTIN

Membres suppléants :

- Claude ROLLAND

- Daniel POUPART

20. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIGIP

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, élit à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Françoise JOUSSE
- Denis MARCHAND

21. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE & GONDOIRE

Quatre personnes se sont portées candidates.

Le Conseil Municipal, à scrutin secret, s'est prononcé :

Guy JELENSPERGER	13 voix
Denis MARCHAND	11 voix
Michel POYAC	13 voix
Isabelle ROUQUIER	3 voix

Donc sont élus membres titulaires, Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Michel POYAC.

22. Aménagement d'un puits et réalisation d'un parking sur la partie sud de la place de la Mairie - Demande de subvention

Monsieur le Maire présente au Conseil un programme d'investissement consistant en l'aménagement d'un puits et la réalisation d'un parking sur la partie de la place de la Mairie et propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès de la Haute Assemblée, sur la réserve parlementaire du Sénateur Michel Houël.

Le coût total de l'aménagement s'élève à 11 943,50 € H.T., 14 284,43 € TTC.

La subvention parlementaire correspondra à un financement à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'investissement, lequel est inscrit à l'article 2312 du BP 2008,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une demande de subvention auprès de la Haute Assemblée.

23. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement général de la population a été effectué sur la commune du 17 janvier au 16 février 2008. La commune de Guermantes compte à ce jour 1266 habitants et 447 habitations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de contrat triennal de voirie soumis au vote du conseil en 2007 se divise en trois volets. Le second volet concerne la mise en place d'un plateau traversant à l'angle de la rue Malvoisine et de la RD217bis. La DDE a terminé son étude préparatoire et la procédure de marché public est en cours. Les travaux devraient commencer en mai.

Monsieur le Maire informe que le rapport du commissaire enquêteur relatif à l'enquête publique sur le plan local de déplacements est consultable en mairie. Ce rapport précise que selon le réseau objectif 2015, la commune de Guermantes sera entièrement couverte par les zones de chalandise des lignes B et 3, la ligne B étant plus performante que la ligne 3. Le niveau d'offre de la ligne 3 sera proche de celui de la ligne 26 actuelle.

Monsieur le Maire présente le projet de fresque devant être réalisé sur le transformateur électrique Vénus situé sur la RD35.

Monsieur le Maire informe que chaque mois, la distribution du journal municipal est effectuée par les membres du conseil municipal. Un planning sera donné aux élus.

Monsieur LEUX demande où en est la procédure de modification du PLU. Monsieur le Maire répond que l'enquête publique ouvrira le 31 mars 2008.

La séance est levée à 23h30.